

Municipalité de St-Onésime

Après une tournée de vérification sur le territoire de la Municipalité, nous avons constaté que certains citoyens déposent la neige de leur propriété dans les fossés. C'est pourquoi nous désirons faire un rappel pour tous du règlement numéro 2020-12 concernant les nuisances. Vous trouverez ci-dessous l'article 14 qui mentionne :

«Le fait de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur le domaine public ou dans les eaux et les cours d'eau municipaux constitue une nuisance et est prohibé».

Ainsi que l'article 24 mentionnant ce qui suit :

«Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de deux cents dollars (200 \$) pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de trois cents dollars (300 \$) pour une première infraction si la personne est une personne morale, d'une amende minimale de trois cents dollars (300 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne physique et de cinq cents dollars (500 \$) en cas de récidive si le contrevenant est une personne morale».

Un petit rappel concernant les bacs dont le couvercle ne ferme pas ou placés près d'un obstacle (clôture, boîte aux lettres, etc.), ne seront pas vidés par les chauffeurs de notre Régie des matières résiduelles.

Notre boîte aux lettres sécurisée est toujours à votre disposition, pour tout paiement de taxes ou correspondance adressées à l'administration ou au conseil de notre belle municipalité.

Nous vous rappelons que pour toutes rénovations, constructions et agrandissements, l'obtention d'un permis est obligatoire au prix modique de 20 \$. Une amende de 75 \$ sera émise dans le cas où les travaux sont effectués sans permis valide.

Veuillez prendre note que les bureaux administratifs sont fermés aux publics, et ce, jusqu'à nouvelle ordre. Nous vous conseillons de communiquer avec nous par téléphone au 418-856-3018 ou par courriel au municipalite@stonesime.com.

N'oubliez pas le changement d'heure qui aura lieu dans la nuit du 13 au 14 mars 2021. Profitez-en pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée à titre préventif.

L'administration.

L'éco-bulletin

QUOI FAIRE DES CENDRES DE POÊLE À BOIS ?

RISQUE D'INCENDIE

En moyenne 140 incendies par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres.

COMMENT S'EN DÉBARRASSER

- 1. Videz-les régulièrement.
2. Entrez-les dans un contenant métallique fermé*.
3. Déposez le contenant à l'extérieur à 1 m des surfaces combustibles.
4. Faites refroidir les cendres 7 jours.
5. Jetez les cendres refroidies à la poubelle dans un sac ou une boîte.

Les cendres sont refusées au bac brun.

*Le contenant métallique doit être à fond surélevé et muni d'un couvercle.

Pour connaître les bonnes pratiques lors du traitement sur place consultez notre site internet : www.co-eco.org/cendres

DES QUESTIONS ? 418 856-2628 poste 0 www.co-eco.org

MOT DU MAIRE Monsieur Benoît Pilotto

Bonjour à toutes et à tous.

Nous voici déjà en mars, déjà deux mois de passé en 2021, et toujours en pleine pandémie, mais au moins nous sommes en zone orange. Comme je le mentionnais dans l'Infonésime précédent, il ne faut pas baisser la garde et s'armer de courage.

Selon les dernières informations reçues du CISSS en passant par la MRC, la vaccination est en marche et un site du nom de « Clic Santé » sera déployé dans les prochains jours. Une ligne téléphonique sera également mise sur pied pour les gens qui préfère cette façon de prendre rendez-vous. Celle-ci devrait être disponible dans la dernière de février ou de la première de mars. Pour l'instant, le numéro n'est pas disponible. Il sera transmis à la population dès que les rendez-vous pourront être pris.

Actuellement, les travailleurs de la santé ont été vaccinés et c'est maintenant le tour du personnel des soins à domicile.

Si tout se déroule comme prévu, le tour de la communauté des 80 ans et plus viendra ensuite vers la fin mars ou début d'avril (sous réserve). Les vaccins seront donnés dans des sites non traditionnels de type communautaire. Les priorités sont gérées selon l'ordre établi par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). Vous pouvez consulter aussi le lien suivant afin de connaître les dernières avancées de la vaccination au Bas St-Laurent :

https://www.ciasss-bsl.gouv.qc.ca/node/4402/#info-vaccination

Je tiens à mentionner que se sont les informations reçues à la troisième semaine de février et que rien n'est coulé dans le béton. Les dates et les prévisions peuvent changer sans préavis.

Pour rester dans le même sujet, afin de souligner la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19, le premier ministre du Québec, monsieur François Legault, demande la mise en berne du drapeau du Québec. Tous les édifices publics du gouvernement du Québec, des municipalités ainsi que des représentations du Québec ailleurs au Canada et à l'étranger devront le faire. Ceci se déroulera le jeudi 11 mars 2021, de l'aube (6 h 05, heure du Québec) au crépuscule (17 h 45, heure du Québec).

Dans un autre ordre d'idée, la présentation des états financiers par la firme comptable Malette nous a été faite le 23 février et la présentation officielle a eu lieu à la séance du conseil municipal du 2 mars 2021. Au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas encore eu la présentation. Le résumé vous sera communiqué dans l'Infonésime d'avril.

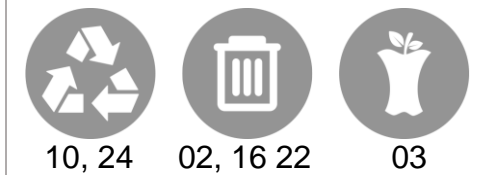
En ce qui concerne le projet patinoire, nous avons le privilège d'avoir l'appui financiers des partenaires suivants :

- Unités régionales de loisir et de sport du BSL (URLS) : 500\$.
Fonds régions et ruralité - Volet Amélioration des milieux de vie (FRR) : 10 000\$.
La caisse populaire de l'Anse de La Pocatière : 2 000\$.
Programme « Soutien à l'action bénévole » de la députée de la Côte-du-Sud, Mme Marie-Ève Proulx : 2 000\$.

RUBRIQUES

- Actualité municipale;
Saviez-vous que...;
Chronique;
Info en vrac;
Coup de cœur de Lisette;

CALENDRIER



06 13
21 28

Prochaine tombée du journal : 18 mars 2021

Pour publication, faire parvenir à : municipalite@stonesime.com



HORAIRE Bureau municipal

Lundi au mercredi 8 h 30 à 16 h 30

Judi 8 h 30 à 18 h 00

Vendredi 8 h 30 à midi

MOT DU MAIRE (SUITE)

Le projet n'étant pas terminé, il reste des clôtures grillagées à installer dans les bouts de la patinoire derrière les butts, mais également d'autres partenaires qui confirmeront leur participation prochainement. Un gros merci à celles et ceux qui ont participé à la réalisation du projet.

Les déjeuners causeries de Solidarité Rurale du Kamouraska ont recommencé mais de manière virtuelle sur la plateforme « Zoom ». Nous étions 28 participants pour entendre les conférencières sur le sujet suivant : « Implication bénévole et mobilisation citoyenne pendant et après la Covid-19 ». Cela faisait du bien de constater qu'il y a encore des gens qui s'impliquent pour aider les plus démunis.

Je souhaite du bon temps pour les parents qui pourront profiter de la semaine de relâche avec leurs enfants.

Bon mois de mars à vous toutes et tous.



ACTUALITÉ MUNICIPALE 2021

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 2 mars 2021 à 19 h 30, à la l'Hôtel de Ville, à Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue sans public, selon les directives gouvernementales.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 2 février 2021 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en janvier pour un montant de 37 128.95 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois de novembre pour un montant de 53 879.23 \$;

Que madame Nancy Lizotte obtient son poste permanent à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth appuie le regroupement Justice pour Joyce;

Que la Municipalité participe financièrement à l'album des finissants de la Polyvalente de La Pocatière pour un montant de 40 \$, tel que proposé dans leur demande;

Que le Conseil déclare la semaine du 15 au 19 février 2021, comme étant Les journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

Que le conseil autorise la direction générale à déposer le projet d'achat d'équipements de sécurité et l'installation de trottoirs sur le chemin du Village tel qu'estimé par la firme d'ingénieur Actuel Conseil à l'automne 2020, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du MTQ;

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2021 (SUITE)

Que les dépenses engagées en 2020, mais non budgétées totalisant 8 818.01 \$ avant taxes, soient payés à même le surplus affecté de la Mégafosse;

Que le Conseil adopte le règlement de taxation 2021;

Que le Conseil dépose le projet de règlement relatif à l'abolition de l'imposition de droit supplétif au droit de mutation;

Que le Conseil nomme trois (3) citoyens de la Municipalité pour un mandat de deux (2) ans au Comité consultatif d'urbanisme et que deux (2) représentants du Conseil siège sur ledit comité dont un présidera les séances jusqu'au terme de leur mandat;

COUP DE CŒUR DE LISETTE

Titre : Par un jour d'été

Auteur : Luanne Rice

Édition : France Loisirs

La jeune Mara Jameson n'a plus le choix. Elle doit s'exiler, changer de nom et quitter ceux qu'elle aime. Elle est enceinte et cet enfant ne doit pas connaître son père. Neuf années ont passé. Sa grand-mère et la police la recherchent toujours. Le père de l'enfant aussi. Mara tente désespérément de sauver sa fille atteinte d'une grave maladie cardiaque, tétralogie de Fallot. Ses amies s'unissent pour la soutenir et l'océanographe Liam Neil tente de lui redonner confiance en l'amour. Un livre intrigant jusqu'à la dernière page, qui vous rappelle que la véritable force, c'est l'amour.

Lisette L.

SAVIEZ-VOUS QUE...

L'entretien, le traçage et le damage des sentiers d'Ixworth sont maintenant effectués et sous la responsabilité de la Municipalité. En effet, celle-ci à pris possession d'une motoneige et d'une traceuse, dameuse neuve en début de saison.

Grâce à ces nouvelles acquisitions, les pistes 1,2,4,5, et 7 sont maintenant praticables. Nous remercions tout les employés et bénévoles qui ont participé à la relance de nos merveilleux sentiers.

Les sentiers donnent accès au meilleur de la nature. Longeant une rivière à saumons ou traversant un ravage de chevreuils, ce vaste réseau de sentiers accessibles à l'année, en raquette, à la marche ou en ski de fond, est aussi voué à l'interprétation de la forêt et de ses écosystèmes.

CLUB DU RENOUVEAU ÂGE D'OR

Bonjour à tous

Nouvelles du Club du Renouveau-Âge d'Or St-Onésime

Le 25 janvier 2021, Madame Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud et ministre déléguée au Développement économique régional accordait au Club du Renouveau-Âge d'Or St-Onésime une contribution au montant de 1 000 \$ pour l'installation de portes automatiques à la salle Les Générations, en vertu du Programme Soutien à l'action bénévole.

La demande avait été faite avec la collaboration de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth. Ce système de portes automatiques facilitera l'accès à la salle aux personnes en fauteuil roulant et à toutes les personnes à mobilité restreinte.

Le Club du Renouveau-Âge d'Or St-Onésime ajoutera probablement une somme provenant de ses surplus. La Municipalité s'occupera de rechercher d'autres subventions et complètera, s'il y a lieu, le financement, pour un coût d'environ 3 500 \$.

Le Club est à la recherche de personnes qui voudront aider au transport de terre, à la plantation et à l'entretien du Jardin l'Or Vert. Il est à souhaiter que les personnes qui auront des plants en surplus penseront à en disposer en faveur du Jardin. (André 418-856-1559 ou Marie-France 418-856-4427)

Votre président vous invite à demander de l'aide si vous vivez des problèmes, notamment à cause de la pandémie. Si vous ne savez pas où vous adresser, n'hésitez pas à me contacter. (418-856-1559)

Bonne fin d'hiver et bon début de printemps,

André Hudon, président du Club du Renouveau-Âge d'Or St-Onésime



12, rue de l'Église
Tél. : 418-856-3018
municipalite@stonesime.com

CHRONIQUE



Chronique municipale du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

Le Service intermunicipal de sécurité incendie débute sa campagne 2021 d'auto-inspection en sécurité incendie auprès des citoyens des rues Dionne, Beaulieu, Lizotte, Ouellet et de la route Drapeau. À cet effet, les citoyens concernés recevront bientôt une lettre du service incendie les invitant à remplir un formulaire en ligne qui viendra attester de la conformité de leur résidence en matière de sécurité incendie. Cet exercice devant être complété dans le but de respecter les exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est important de bien compléter celui-ci. Cette nouvelle façon de procéder permettra au service intermunicipal de réaliser des économies d'argent et elle permettra également de responsabiliser les citoyens de son territoire en matière de sécurité incendie. Pour valider les informations transmises, des visites aléatoires seront effectuées chaque année dans le but de s'assurer que le règlement de prévention des incendies est respecté. À cet égard, chaque résidence devrait posséder au moins un avertisseur de fumée par étage et un avertisseur de monoxyde de carbone si vous possédez un chauffage à combustible dans la maison ou un garage annexé.

Pour toute information et si vous avez de la difficulté ou êtes dans l'impossibilité de remplir le formulaire, vous pouvez communiquer avec Patrick Lemieux, technicien en prévention des incendies au 418 856-3394 poste 4303 et c'est avec plaisir qu'il vous aidera.

Merci de votre collaboration

Source : Stéphane Dubé, directeur – Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière